

Procès-Verbal du conseil d'établissement du 26 novembre 2020

Modifié lors du Conseil d'établissement du 02 février 2021

POINT 0.1 - ADOPTION DU P.V DU C.E PRÉCÉDENT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **18H : 14 votants**

A.MARTELLY, Directrice des classes du primaire accepte le secrétariat de séance.

Le proviseur félicite les nouveaux représentants des parents et des personnels pour leur élection récente et remercie les 2 élèves, dont elle sait qu'ils sortent d'une très longue journée, de leur présence.

Comme il s'agit du premier mandat électif pour le représentant des parents du groupe **Ecole Familles Apprentissages** et pour un des enseignants, les règles de fonctionnement, le périmètre des discussions, la confidentialité des échanges sont rappelés. Dans la soirée, des explications détaillées sont données chaque fois que nécessaire, sur le statut du lycée, sur les autorités de tutelle, sur la gouvernance de l'établissement, sur les statuts des personnels...

Compte tenu de la tenue on line de la séance, il est rappelé que la séance n'est pas publique.

Avant de voter, **le représentant de EFA** souhaite comprendre dans quel contexte la modification du règlement intérieur a été rendue nécessaire ([question diverse 4 de EFA](#)). **Le proviseur** répond que la phrase ajoutée figure dans les règlements intérieurs de tous les lycées de la Mlf et que c'est plutôt un rattrapage de la norme. L'association est présente dans des zones aux cultures et principes très différents de ceux de la République française ce qui rend nécessaire l'affirmation claire du socle commun. De la même manière, chaque parent qui inscrit un enfant à un lycée de la Mlf accepte **tacitement et pleinement** les valeurs de cette dernière. Il pourrait être néanmoins intéressant, comme suggéré par le groupe, de faire signer les familles annuellement. Cette proposition est retenue. **Le représentant d'EFA** suggère qu'un travail de promotion des valeurs de la Mlf et du lycée Molière soit, à nouveau, fait que ces valeurs soient bien visibles sur le site web et qu'elles soient communiquées clairement aux nouveaux inscrits.

Le représentant d'EFA souhaite aussi savoir dans quelles conditions s'est tenue la réflexion sur le projet d'établissement dont la date a été repoussée en raison de la COVID-19([question diverse 1 de EFA](#)). **Les représentants de l'APAELM et ceux des personnels** expliquent l'organisation qui a été adoptée. **Le proviseur** explique que le projet d'établissement sera d'abord étudié en commission permanente avant d'être voté en conseil d'établissement ce qui laissera du temps **au représentant d'EFA** pour être associé à ce qui s'est fait l'année précédente.

Le proviseur propose l'adoption du P.V du C.E. du 01 octobre 2020

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Le PV est adopté.

POINT 0.2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres du C.E. après avoir ajouté un point sur la carte des emplois 2021-21 et sur les IMP 2020-21

L'ordre du jour devient :

- Adoption du PV du C.E précédent
- Approbation de l'ordre du jour
- Règlement intérieur du Conseil d'établissement
- Installation des commissions émanant du C.E
- Calendrier de l'instance
- Carte des emplois 2021-22
- IMP 2020-21
- Questions diverses

Avant de passer au vote, **les représentants de l'APAELM** expriment leur profond mécontentement de voir revenir encore, et si tardivement, la question des emplois de résidents. **Les représentants des personnels** se joignent à la remarque et regrettent une décision d'ordre purement financier de la part de l'AEFE ([question diverse 2 des personnels](#)). **Le proviseur** explique que les 2 postes étaient gelés depuis octobre 2019 et ont été pourvus, depuis, en recrutement local. **A plusieurs voix**, il est expliqué aux nouveaux élus, les différents statuts des personnels ainsi que le conventionnement AEFE-MLF et ses conséquences pour le Molière en termes de gouvernance. L'organisation du recrutement des personnels est expliquée aussi avec des auditions collégiales de candidats depuis l'arrivée de **V.SERVISSOLLE**..

L'ordre du jour est proposé au vote

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté

Pour respecter l'ordonnancement des débats, **la carte des emplois 2021-22** est proposée au vote.

Votants : 14 Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 3

Le résultat sera transmis à l'AEFE sous la forme d'un acte

POINT N°1 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT: ANNEXE 1

La question de la publication des procès-verbaux des conseils d'établissement est récurrente, le proviseur attend la réponse du service juridique de l'AEFE concernant le droit de placer le document sur le site du lycée ce qui équivaldrait à l'affichage physique règlementaire dans les locaux. **Mme SERVISSOLLE** précise que, le cas échéant, le document sera publié en français exclusivement. Elle dit craindre la diffusion large de la teneur des débats et redoutent ses conséquences sur l'harmonie de la communauté. C'est, de toutes les façons, le lycée qui reste à l'initiative d'une communication sur les instances de l'établissement et leurs travaux.

Il est procédé à la lecture du règlement intérieur du C.E en 9 points

Le règlement intérieur du C.E est proposé au vote

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le règlement est adopté

POINT N°2 : INSTALLATION DES COMMISSIONS

Le représentant d'EFA souhaite comprendre le nombre des commissions. **Le proviseur** explique que l'AEFE impose un cadre des instances à ses Etablissements en Gestion Directe. Un Etablissement en Pleine Responsabilité conventionné comme le Molière présente un nombre certain de déclinaisons mais doit aussi tenir compte de son propre statut juridique (Société Limitée) et de ses obligations en tant qu'entreprise, qui impose certaines instances aussi. Ainsi le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail est obligatoire. Dans la réglementation espagnole, il est appelé Comité de Sanidad y Seguridad. Il réunit uniquement le chef d'établissement, la gestionnaire, 2 représentants élus des personnels (*Comite de la empresa*), l'infirmière et un agent technique ayant des missions sur le champ de la sécurité. (Question diverse 5 de EFA)

Le représentant d'EFA remercie l'élégance de l'APAELM qui lui a permis de pouvoir s'inscrire sur certaines commissions

POINT N°3 : CALENDRIER ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le proviseur propose les dates suivantes pour le conseil d'établissement : 02 février- 27 mai- 08 et 29 juin. Le 27/05 sera une commission permanente d'instruction du Projet d'établissement. **Le représentant d'EFA** trouverait intéressant de séparer le temps de réflexion et le temps de décision

car cela donne l'occasion aux différents contributeurs d'échanger sur les productions respectives et de les ajuster.

Comme **les représentants de l'APAELM, le proviseur** souhaite un C.E spécifique au budget mais elle attend les directives de la **Direction Régionale Administrative et FINANCIÈRE** qui doit démarrer son activité au 01 janvier 2021. La restructuration de la carte comptable du réseau Espagne a des conséquences sur les fonctionnements comme sur la répartition des responsabilités entre échelon local et régional. La date de ce C .E reste à fixer.

POINT N°4 : INDEMNITES DE MISSIONS PARTICULIÈRES 2020-21 : ANNEXE 2

Le proviseur présente la répartition des ces indemnités pour l'année. Ces dernières correspondent à des missions de coordination disciplinaire, de gestion de laboratoire scientifique...

La répartition des IMP 2020-21 est proposée au vote

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

La répartition est adoptée

POINT N°5 : QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation souhaitent faire part de leur vive émotion face à un incident s'étant produit au portail du lycée et durant lequel, un parent s'est montré particulièrement vindicatif à l'encontre d'une enseignante, de ses élèves et devant ses collègues. **Les représentants des personnels enseignants et d'éducation** évoquent leur lassitude devant l'agressivité de certains parents, certes en faible nombre, mais qui impactent l'ambiance de l'école très négativement. Ils se disent gênés dans leur travail par des fonctionnements intrusifs, des remises en question fréquentes de leurs pratiques et même des remises en cause de leurs compétences. Ils envisagent très sérieusement un droit de retrait pour signifier, à la fois, leur inquiétude et aussi leur désapprobation. Ils réclament de la sérénité pour travailler et de la confiance de la part des parents qui font le choix du Molière et n'y sont pas obligés. La confiance des parents détermine l'adhésion des enfants aux activités proposées par le professeur. Les résultats aux examens des 6 dernières années, le devenir des anciens élèves du Molière prouvent largement la qualité de l'établissement de leur point de vue. Ils trouvent normal d'être amenés à expliquer mais pas à se justifier. Ils disent aussi que, depuis septembre, les contraintes sont extrêmement pesantes et personnels fournissent un énorme effort pour accomplir leur travail et surtout, prendre soin des enfants. Ils demandent aux parents de prendre soin des personnels.

Le proviseur souhaite rassurer les personnels sur son soutien total, La famille en question sera évidemment convoquée pour se voir rappeler aux obligations de respect en même temps qu'entendue sur son souci.

Le représentant d'EFA trouverait intéressant que les motifs de la colère de ces parents soient identifiés afin de pouvoir les désamorcer ou y apporter solution collectivement. Le groupe participatif souhaite appuyer l'action du lycée sur ce sujet. **Le proviseur** répond qu'elle gère personnellement tous les parents mécontents, elle répond à tous les mails, accède à toutes les demandes de rendez-vous. L'effort d'explication est permanent et dans les 2 langues systématiquement. Il n'est pas admissible qu'un personnel soit interpellé violemment. Elle a conscience de la fragilité des individus et des équilibres à l'heure actuelle mais rien ne justifie de telles attitudes. L'équipe, elle-aussi, est fragile et doit être protégée. **Mme SERVISSOLLE** redit avoir appelé à la solidarité de toute la communauté dans chacune de ses communications depuis mars 2020.

Mme MARTELLY, directrice des classes du primaire et nouvelle dans l'établissement dit n'avoir jamais connu une situation similaire dans aucun de ses nombreux postes sur 3 continents. Elle décrit l'énorme énergie passée à régler les soucis avec les adultes au lieu de s'occuper des enfants ce qui est la mission de tous dans une école. Certains événements comme celui qui a été décrit sont marquants mais d'autres sont larvés et minent les relations comme le moral.

Les représentants de l'APAELM affirment clairement leur soutien au Lycée, à la direction et aux personnels. Ils réclament qu'aucun amalgame ne soit fait et qu'il soit bien vu par le lycée qu'il s'agit de fonctionnements très minoritaires. Ils ne veulent pas que les parents soient considérés comme un groupe homogène. Les mécontents sont très minoritaires mais ils font beaucoup de bruit effectivement et les réseaux sociaux sont des accélérateurs car on ne s'assoit pas pour réfléchir au contenu de sa propre communication. **Les représentants de l'APAELM** disent la confiance de l'association dans les équipes du Molière et proposent qu'une communication sur les valeurs de la Mlf soit faite afin de les faire encore mieux connaître et mieux partager. Le représentant d'EFA souscrit au propos et s'y associe pleinement.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation enchaînent avec une question sur l'organisation du service de gestion qui est recomposé avec beaucoup moins de personnels pour effectuer le travail.

Mme ANSQUER, gestionnaire, prend la parole pour expliquer la nouvelle organisation prévue avec l'ouverture de la DRAFIN en janvier prochain. Elle convient qu'il est encore difficile de jauger de la quantité de travail qui restera au lycée. L'année est particulière à bien des égards : 2 arrêts maladie de longue durée dans le service, COVID, année d'arrivée sur le poste, ouverture de la DRAFIN, nouvel outil de facturation, tout cela va demander du temps et sans doute des régulations successives.

Le représentant d'EFA rappelle que le groupe est favorable à la mise en place de modalités d'enseignement à distance qui garantissent la liberté de choix des familles, tiennent compte de leur organisation respective en cas de dispositif hybride, notamment, mais aussi assurent l'homogénéisation des pratiques enseignantes. Il estime que l'anticipation du lycée sur un tel sujet serait un atout. **Le proviseur** répond que le Molière est engagé dans l'innovation en pédagogie et l'a démontré à plusieurs reprises, il doit néanmoins être tenu compte du fonctionnement global du réseau, espagnol et mondial et, notamment, inscrire son action dans le cadre des orientations stratégiques de la MLF.

Les représentants de l'APAELM prennent la parole au sujet du programme d'aide de l'Etat aux lycées de l'EFE ([question diverse 1= question diverse 3 de EFA](#)). **Le proviseur** répond que les dossiers ont bien sur été montés à chacune des campagnes. Il sera fait retour de leur aboutissement éventuel lors des prochains C.E.

Les représentants de l'APAELM poursuivent avec une question concernant la convention AEFE-MLF et disent leur crainte de son non renouvellement. **Le proviseur** répond que ce qui est central c'est l'homologation d'un établissement qui atteste de la qualité de ses pratiques et de sa gestion, pas le conventionnement qui est une signature entre 2 opérateurs sur laquelle l'échelon local n'a aucun poids.

La question suivante porte sur la vérification des algécos au plan de la sécurité. Le lycée a sollicité l'exploitant qui a envoyé une certification mais le proviseur souhaite la validation de l'installation après 2,5 ans d'usage. Il sera fait retour au conseil dès que possible.

La remarque suivante porte sur le protocole de prévention du harcèlement qui a été publié conformément aux engagements.

La dernière question des **représentants de l'APAELM** concerne un groupe de travail mis en place par l'AEFE qui a pour objectif d'instituer un diplôme professionnel en lien avec la prise en charge des **Enfants à Besoins Educatifs Particuliers**. **Le proviseur** répond que les établissements n'ont pas encore connaissance de cette opportunité.

Les représentants des élèves ont 2 questions. La première concerne le besoin que peut avoir un jeune, placé en confinement, pour accéder le plus normalement possible aux cours. **Le proviseur** répond que les absences d'élève ont toujours eu cours et qu'il n'y a qu'avec la COVID qu'on semble se soucier de cela. Les jeunes restent en accès total à Pronote, à Classroom comme leurs camarades présents, leurs professeurs sont disponibles via le mail et l'onglet conversation de Pronote, ils n'ont

donc aucun mal à rester au contact du Molière. Elle ajoute que les enseignants sont systématiquement informés d'une éviction et des consignes claires de suivi du jeune sont données, à chaque fois, par le proviseur.

La 2^{ème} question concerne les modules. **Le proviseur** rappelle que les négociations entre les 2 états, sur la *convalidación* des matières, sont en cours, comme chaque année. On ne sait pas ce qui va sortir des tractations, tous les élèves de 1^o et de Tale qui souhaitent s'inscrire dans un cursus espagnol sont encouragés vivement à suivre sérieusement les cours de préparation aux *especificas*.

Les représentants de l'APAELM souhaitent terminer la séance sur des remerciements aux équipes du lycée pour tout le travail effectué afin d'assurer une école à 100% en présentiel depuis 1 trimestre sans fermer aucun groupe depuis le 3 septembre. **Le proviseur** répond que c'est effectivement le fruit d'un travail collectif car 52 classes ont été fermées dans le réseau français depuis la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21H45**.

La secrétaire de séance
Alix MARTELLY



Le proviseur-président du conseil d'établissement
Valérie SERVISSOLLE

